



AFRICAN DIPLOMATIC ACADEMY ACADÉMIE DIPLOMATIQUE AFRICAINE
AKADEMIE DER DIPLOMATIE AFRIKAS
ORGANISATION INTERNATIONALE NON-GOUVERNEMENTALE

COMMUNICATION

DE L'ACADEMIE DIPLOMATIQUE AFRICAINE

Le Sommet Afrique -Europe de Lisbonne: Une Initiative salubre

L'Union européenne et l'Union africaine ont achevé les travaux de leur 2eme sommet tenu à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007 par l'adoption d'une déclaration dite Stratégie commune et d'un Plan d'action sous la co-présidence de **John Agyekum Kufuor** au titre de l'Union Africaine, du Premier Ministre Portugais **Jose SOCRATES** au titre de l'Union européenne.

L'ACADÉMIE Diplomatique Africaine félicite les promoteurs du 2^{ème} Sommet AFRIQUE/EUROPE : **John A. Kufuor**, **Alpha Omar KONARE** pour l'Afrique, et **Jose SOCRATES**, **Jose Manuel BARROSO** et **Louis MICHEL** pour l'Europe. Sept ans après le 1^{er} Sommet du Caire, cette initiative de rénovation du partenariat entre l'Europe et l'Afrique est venue à son heure.

L'ACADÉMIE Diplomatique Africaine, à l'instar des institutions et organisations de la Société civile africaine, a noté avec satisfaction les sujets de l'agenda du Sommet de Lisbonne :

Paix, sécurité, gouvernance démocratique et droits de l'Homme, commerce et l'intégration régionale, Objectifs du Millénaire pour le développement, énergie, changements climatique; migrations, mobilité et emploi, sciences, société de l'information et espaces.

Ainsi que la mise en place d'un mécanisme opératoire du Plan d'Action pour les trois prochaines années. L'A.D.A. publiera une analyse critique des résultats du Sommet.

L'ACADÉMIE diplomatique africaine rappelle que ces bonnes dispositions souffrent déjà d'un désaccord latent relatif aux accords de Partenariat économique. En effet, sans un accord commercial qui ne fragilise davantage les économies africaines ce partenariat risque de ressembler à un Accord de Cotonou bis.

L'Accord ACCP-UE de Cotonou

L'ACADÉMIE Diplomatique Africaine, rappelle que les 43 Pays africains membres du Groupe ACP ont apposé leurs signatures sur une convention internationale- l'Accord ACP-UE de Cotonou- au nom de leurs Etats respectifs.

Il s'agit pour les deux continents de réviser leurs relations commerciales, plus précisément, les traitements préférentiels accordés par l'UE aux pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) par des Accords de partenariat économique (APE) compatibles aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

L'ACADÉMIE diplomatique africaine souligne à cet égard quelques pertinences des articles 36 et 37 de l'Accord ACP - UE de Cotonou.

Le Groupe ACP et l'Union européenne **« conviennent de conclure de nouveaux accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC, en supprimant progressivement les entraves aux échanges entre elles et en renforçant la coopération dans tous les domaines en rapport avec le commerce.**

Ils **« conviennent que les nouveaux accords commerciaux seront introduits progressivement et reconnaissent, par conséquent, la nécessité d'une période préparatoire.**

Pour faciliter la transition vers les nouveaux accords commerciaux, « les préférences commerciales non réciproques appliquées dans le cadre de la quatrième convention ACP-CE seront maintenues au cours de la période préparatoire pour tous les pays ACP »

2004 - L'Union européenne examinera la situation des non-PMA qui décident, qu'ils ne sont pas en mesure de négocier **des accords de partenariat économique** et étudiera toutes les alternatives possibles, afin de pourvoir ces pays d'un nouveau cadre commercial, qui soit équivalent à leur situation existante et conforme aux règles de l'OMC.

2006- Le Groupe ACP et l'Union européenne examineront régulièrement l'état d'avancement des préparatifs et des négociations.

Les négociations des **accords de partenariat économique** seront engagées avec les pays ACP qui s'estiment prêts à le faire, au niveau qu'ils jugent approprié et conformément aux procédures acceptées par le groupe ACP, en tenant compte du processus d'intégration régionale entre les États ACP.

L'Union européenne et le Groupe ACP s'engagent à coopérer et à collaborer étroitement au sein de l'OMC pour défendre le régime commercial conclu, notamment en ce qui concerne le degré de flexibilité disponible.

Mesures d'accompagnements:

L'Union européenne et le Groupe ACP mettent à profit la période préparatoire:

« pour développer les capacités des secteurs public et privé des pays ACP, notamment en prenant des mesures visant à améliorer la compétitivité, pour renforcer les organisations régionales et pour soutenir les initiatives d'intégration commerciale régionale, avec, le cas échéant, une assistance à l'ajustement budgétaire et à la réforme fiscale, ainsi qu'à la modernisation et au développement des infrastructures et à la promotion des investissements ».

Agenda :

-Septembre 2002 : début des négociations

-31 décembre 2007 : fin des négociations.

-1^{er} janvier 2008 : entrée en vigueur

Les Accords de partenariat économique – A.P.E.

- Selon l'Europe :**
- les Ape seront équitables. **Pourquoi ?**
 - Ils ouvriront les marchés ACP au commerce communautaire et pas au détriment des entreprises locales et de la croissance locale.
 - Les Ape ne seront pas synonymes de «libre-échange» entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à partir du 1er janvier prochain, ni même à brève échéance.
 - L'UE offre une suppression totale des droits de douane et des contingents, avec une seule exception provisoire pour le sucre et le riz.
 - L'U.E. veillera à ce qu'il n'y ait aucune subvention à l'exportation sur tous les biens exemptés de droits par les pays ACP,
 - Les biens exemptés de droits ne se retrouveront pas exposés à la concurrence de produits communautaires subventionnés.
 - Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pourront protéger et exclure certains produits sensibles et tirer parti des longues périodes de transition pour développer des industries émergentes.
 - Durant cette phase, l'UE leur apportera un soutien financier et une assistance technique tout à fait substantiels pour les aider à mettre en œuvre les nouveaux accords.
 - L'U.E. accepte de reformuler ses règles d'origine, afin d'accroître les possibilités d'accès au marché pour les exportateurs ACP.

Pour les africains : Oui... mais...

Il reste encore des sujets de préoccupation majeure, notamment :

- la définition conjointe des programmes d'accompagnement de l'Ape et leur financement par la Commission européenne,
- la formulation des calendriers d'accès aux marchés pour les deux parties
- l'élaboration du texte de l'accord.
- Le retard enregistré dans la réalisation de ces activités ne permet pas la conclusion d'un accord global équilibré

- L'accord doit prendre en compte les préoccupations de l'Afrique de l'Ouest et Centrale, d'une part, et de l'Europe, d'autre part, à la date du 31 décembre 2007.

Une responsabilité partagée

L'ACADÉMIE diplomatique africaine, ne saurait occulter les propres responsabilités africaines face à ce levé de bouclier présidentiel. Les signataires africains de l'Accord ACP-UE de Cotonou en 2000 auraient du faire preuve de prévisibilité. De vision. De pragmatisme. En effet, le contexte de l'an 2000, permettait de faire une projection mesurée sur l'évolution et la croissance économique des Etats et des régions pour les années 2010. L'autre évidente démonstration : combien de fois le Groupe ACP a-t-il bénéficié de dérogation de l'O.M.C. avec l'appui de l'Europe ? Nul besoin d'être économiste.....pour comprendre que les Etats africains n'étaient guère en mesure d'affronter une ouverture quasi-totale de leurs marchés à partir du 1 janvier 2008.

L'appel du Président WADE

Pour « un vaste mouvement de résistance aux accords de partenariat économique (Ape) en discussion avec l'Union Européenne ».

L'appel lancé par le Président Sénégalais Abdoulaye WADE à tous les intellectuels africains de se mobiliser contre les APE mérite que l'on y prête attention. Cet appel resterait-il sans conséquence ? Qu'en pensent les non – PMA africains principaux concernés aux APE ?

La diplomatie active de l'Europe porte ses fruits: La solidarité africaine a éclaté. Des pays ou régions ont / ou/sont prêts à signer des accords intérimaires avec l'Europe. L'Afrique de l'Est ; de l'Afrique australe, COMESA. ont déjà signé ces accords intérimaires.

Le refus de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale de ne pas signer les APE accentue cette divergence qui a conduit aux manifestations hostiles de la société civile de plusieurs pays de ces régions.

Cette cacophonie africaine sur les APE est préjudiciable au nouveau partenariat que l'on veut « égalitaire ». Sans accord commercial cohérent et bénéfique pour l'Afrique il ne saurait y avoir de Partenariat.

L'ACADÉMIE diplomatique africaine, tout en déplorant le manque de cohésion et de vision stratégique commune des africains dans le cadre de l'Accord de Cotonou, considère que cette mobilisation des intellectuels, de la société civile et d'autres organismes doit tendre vers et pour un « patriotisme économique ». Plus précisément, un ACCORD JUSTE, EQUILIBRE, CONTRIBUANT A LA CROISSANCE DES ECONOMIES ET A L'INTEGRATION AFRICAINE. Un accord qui favorise l'insertion d'une économie africaine dynamique dans l'économie globale. La survie de l'Afrique dépendra de sa capacité de produire en biens et services de qualité et aussi de sa détermination à sauvegarder son marché intérieur contre le dumping commercial des puissances économiques.

L'ACADÉMIE Diplomatique Africaine lance un appel pressant à tous les Etats africains à suivre l'Exemple de l'Europe qui ne parle que d'une seule voix face à l'Afrique.

L'ACADÉMIE diplomatique Africaine constate que l'Afrique s'inspire souvent des expériences européennes en matière institutionnelle. Tout en demeurant elle-même l'Afrique devra s'inspirer davantage de son processus d'unification et de ses méthodes d'analyses prévisionnelles.

L'ACADÉMIE Diplomatique Africaine invite les Gouvernements africains à faire appel à l'expertise universitaire et autres organismes de recherches du continent afin d'élargir leur champ d'analyse, de visibilité et de performance dans un monde où ne s'affrontent, désormais, que les grands espaces géostratégiques. **L'Afrique qui gagne c'est une Afrique Unie.**

L'ACADÉMIE Diplomatique africaine, institution africaine de veille et de proposition voudrait, par un débat ouvert et innovant, contribuer aux négociations. En ce sens l'Appel du Président Sénégalais, par delà sa dimension politique, ouvre un débat prioritaire : l'intégration économique régionale. Préalable à l'insertion africaine dans la mondialisation. Le rendez-vous de Syrte (Libye) pour le 3^{ème} Sommet AFRIQUE / EUROPE offrira l'opportunité d'une première évaluation. L'ACADÉMIE Diplomatique Africaine y contribuera.

BERLIN LE 25 DECEMBRE 2007

LE SECRETARIAT INTERNATIONAL